

Agence Parcs Canada
Réhabilitation des murs du Canal-De-Lachine
Réparation et remplacement de murs de couronnement
(Secteurs 6, 7, 8 et 9-Bassin no.3)
Projet N° CLAC-1455-08
Addenda n° 03

CET ADDENDA FAIT PARTIE INTÉGRANTE DES DOCUMENTS DE
SOUSSION AUXQUELS IL SE RÉFÈRE, EN LES COMPLÉTANT, LES
MODIFIANT OU EN ÉLIMINANT CERTAINS ÉLÉMENTS.

PRÉCISIONS ET MODIFICATIONS AUX PLANS ET DEVIS

Les précisions suivantes sont apportées, suite aux questions soulevées lors de la visite des
soumissionnaires ainsi que les questions écrites reçues.

1. QUESTIONS DE SOUMISSIONNAIRES

1.1 Précisions concernant le soutènement avec palplanche d'acier :

La mise en place d'un système temporaire pour permettre le remplacement du mur de couronnement est nécessaire au contrat. Un système avec palplanches d'acier est proposé aux documents d'appel d'offres mais tous autres systèmes de soutènement empêchant le mouvement de la voie ferrée durant les travaux pourraient aussi être acceptés. Le système et la méthode d'installation de celui-ci est de la responsabilité de l'entrepreneur et devra être émis pour acceptation préalablement à son installation.

1.2 Précisions concernant la charge ferroviaire à appliquer :

La voie ferrée sera hors service durant les travaux de reconstruction du mur de couronnement. Aucun chargement ferroviaire (Cooper E80/E90) n'est nécessaire pour le dimensionnement du soutènement.

1.3 Pouvez-vous nous indiquer l'épaisseur minimale prévue pour le béton de propreté à partir de la pierre la plus élevée du mur?

L'épaisseur minimale est 0 mm. La pierre la plus élevée dictera l'élévation du bas de la semelle du futur couronnement.

1.4 Est-ce qu'il y a des limitations de charge pour les différents équipements qui devront être utilisés lors des travaux près du mur de couronnement et des rails (Installation des palplanches, excavation, bétonnage, etc.) ?

La conception du système de soutènement est de la responsabilité de l'entrepreneur. L'entrepreneur doit prévoir les charges anticipées sur le système de soutènement mise en place selon ses méthodes d'excavation, de bétonnage, etc. Il doit donc prévoir un soutènement pour ces charges. L'entrepreneur doit protéger toutes les composantes de la voie ferroviaire pendant toute les phases des travaux (incluant lors de la mise en place du système de soutènement.

Agence Parcs Canada
Réhabilitation des murs du Canal-De-Lachine
Réparation et remplacement de murs de couronnement
(Secteurs 6, 7, 8 et 9-Bassin no.3)
Projet N° CLAC-1455-08
Addenda n° 03

1.5 En référence à la note 21 du plan 02/35, veuillez, svp, nous indiquer si les tirants pour les coffrages des murs sont acceptables pour les surfaces apparentes autant pour les réfections de type 2, 2' et 2A?

Pour les besoins spécifiques de remplacement complet du mur de couronnement (types 2 et 2'), les tirants sont autorisés uniquement dans le béton de propreté et au niveau de la semelle du futur couronnement.

Préparé par :

Martin Champagne, ing.
Ponts et ouvrages d'art
Stantec Experts-Conseils ltée.

Vérifié et approuvé par :

Jérôme Aubin ing
Ponts et ouvrages d'art
Stantec Experts-Conseils ltée.